

La production de lait AOP franc-comtoise : potentialités et dynamiques à l'horizon 2030

Commandée par le ministère en charge de l'Agriculture, et réalisée par ACTeon Environnement et l'Institut de l'élevage, cette étude prospective¹ visait à dégager les avenir possibles de la production laitière dans la zone AOP de Franche-Comté. À partir d'une analyse rétrospective de la production laitière et des facteurs qui l'ont influencée, cinq scénarios ont été proposés, assortis de critères quantitatifs de comparaison de ces scénarios. Cette note en présente les éléments essentiels.

Comté, Morbier, Mont d'Or et Bleu de Gex font la fierté de la Franche-Comté, et plus largement du massif jurassien. Ces fromages, produits sous Appellations d'origine protégée (AOP), sont des productions de qualité à haute valeur ajoutée. Dans le contexte d'un monde de plus en plus ouvert et de systèmes alimentaires en rapide évolution, poursuivre le développement de ces filières, de manière durable et collective, est un défi à relever, non seulement pour maintenir la production laitière, mais plus largement pour préserver l'activité agricole.

Ces éléments ont conduit fin 2015 la DRAAF de la région Franche-Comté à commander une étude prospective sur l'avenir de la production de lait AOP franc-comtoise. Disposant d'un co-financement du Comité interprofessionnel de gestion du comté (CIGC), et réalisée dans le cadre du Programme ministériel d'études, elle a été menée par ACTeon Environnement et l'Institut de l'élevage.

Les réflexions ont été produites par un groupe de travail réunissant les principaux acteurs des filières AOP (producteurs de lait, transformateurs, affineurs, metteurs en marché) et des acteurs du territoire en lien avec la production de lait AOP (secteur bancaire, associations environnementalistes, enseignement agricole, etc). Le comité de pilotage, composé de la DRAAF, du CEP et du Comité interprofessionnel de gestion du comté (CIGC), a contribué à maintenir un bon niveau de participation des acteurs, tout au long de l'exercice, et a veillé à la mise en œuvre d'une méthodologie participative adaptée à l'objet et au contexte.

Cette note présente les principaux résultats de l'étude. Après une première partie qui rappelle les grandes tendances passées et présentes, la seconde décrit les cinq scénarios prospectifs construits par le prestataire avec le groupe de travail.

Encadré 1 - La démarche prospective de l'étude

L'étude prospective a commencé par une analyse du territoire des filières AOP de Franche-Comté et des enjeux auxquels elles sont confrontées. Ont ensuite été identifiées les variables (analyse structurelle) qui influent sur la production de lait dans la zone AOP (atelier 1), puis ces variables ont été hiérarchisées (atelier 1bis). Le travail a ensuite porté sur les interactions entre les variables retenues et l'objet d'étude, leurs évolutions passées et les incertitudes pour le futur. Le fruit de ces réflexions a été consigné, avec l'aide des membres du groupe de travail, dans des fiches-variables. L'atelier 2 a été consacré à la formulation collective d'hypothèses à propos de ces variables. Les ateliers 3 et 4 ont eux été dédiés à la construction des scénarios. Pour finir, l'atelier 5 a permis de dégager les principaux axes stratégiques et messages que le groupe entendait faire passer.

1. Éléments de rétrospective

Avant de faire des hypothèses sur l'avenir, toute démarche prospective doit commencer par un diagnostic du temps présent. Après des rappels sur les dynamiques de marché des filières AOP, la structure des exploitations laitières est abordée.

1.1. Dynamiques de marché

Les filières AOP de Franche-Comté comptent près de 2 500 exploitations, environ 150 fabricants de fromages et une quinzaine de maisons d'affinage (situées dans le Doubs et le Jura)². La filière Comté compte diverses catégories d'acteurs (producteurs, transformateurs, affineurs, metteurs en marché) qui travaillent en étroite collaboration. Les filières Morbier, Mont d'Or et Bleu de Gex sont, elles, plus concentrées.

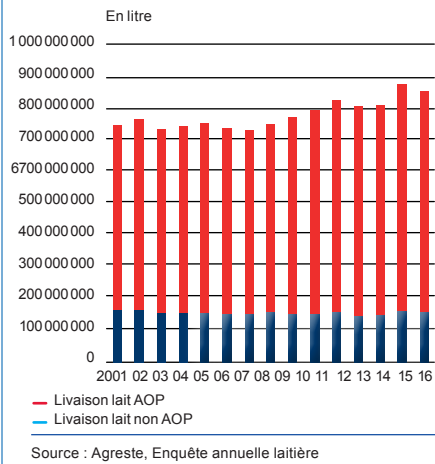
La décision de mettre fin aux quotas en 2015 a conduit à une augmentation progressive, dès 2010, des droits à produire des éleveurs. La hausse des livraisons a été anticipée : elles augmentent depuis 2010 jusqu'à atteindre 913 ml en 2015, dont 742³ ml pour les producteurs AOP (qui correspondent à l'essentiel de la hausse), tandis que les livraisons de lait standard demeurent aux alentours de 170 ml (figure 1).

1. Rossi A, Hanus A, Belot P.-E, 2017, La production de lait AOP franc-comtoise : potentialités et dynamiques à l'horizon 2030, mars, ACTeon Environnement, Institut de l'élevage : <http://agriculture.gouv.fr/la-production-de-lait-aop-franc-comtoise-potentialite-et-dynamiques-horizon-2030>

2. DRAAF Franche-Comté, 2014, *Les chiffres du lait 2013*, n°194 : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Les-chiffres-du-lait-2014-Franche-La-filiere-laitiere-en-Franche-Comte,2014,n°201> ; <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/La-filiere-lait-en-Franche-Comte> ; chiffre DRAAF 2015.

3. Ces chiffres sont les données actualisées ; ils diffèrent donc des chiffres présentés sur le graphique, provisoires.

Figure 1 : les livraisons de lait dans les départements du Doubs et du Jura



Depuis 2012, le « paquet lait » européen propose des mesures visant à renforcer la position des producteurs de lait dans la chaîne d'approvisionnement, incluant la possibilité de réguler l'offre des fromages bénéficiant d'AOP ou d'IGP (indication géographique protégée), sous condition d'une croissance annuelle minimale. La régulation de l'offre s'est traduite, depuis 1995, dans les plans de campagne en place dans la filière Comté. La production de Comté, premier fromage AOP en volume en France, a ainsi augmenté de 33 % depuis 2001, pour atteindre 65 000 tonnes en 2016. Dans le même temps, la production de Morbier a doublé, suite à l'obtention de l'AOP, pour s'élever à 11 000 tonnes en 2016. Celle de Mont d'Or a aussi progressé, atteignant 5 300 tonnes en 2016, soit + 65 % depuis 2001, notamment grâce au développement de sa consommation sous forme de boîte chaude. La production de Bleu de Gex, plus stable, était de 500 tonnes en 2016.

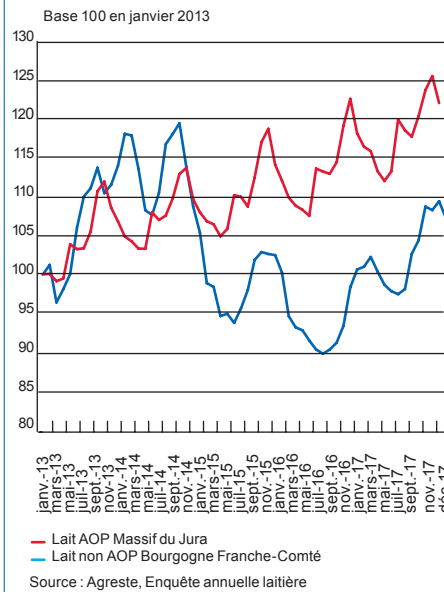
En vingt ans, les débouchés du Comté ont évolué : les ventes « meule », forme historique de mise en marché, ont progressé de 12 % tandis que les ventes de « portions et râpé » ont triplé, bénéficiant du développement de la grande distribution, de l'investissement dans les outils de conditionnement et de logistique. Le marché du Mont d'Or et du Morbier ont aussi bénéficié de l'essor de la grande distributions fromages AOP du massif du Jura. Le Bleu de Gex reste en revanche sur un marché régional et est principalement vendu en meules.

En 2014, le prix de vente moyen du Comté en libre service atteint 12,51 €/kg, pour 15,38 €/kg à la coupe. Le prix du lait AOP augmente régulièrement. Par rapport au lait standard, il est protégé des fluctuations liées aux cours mondiaux. Ce prix varie selon sa qualité chimique et bactériologique.

4. DRAAF Franche-Comté, 2014, *op. cit.*

5. Le ratio EBE/production est un indicateur de l'efficacité économique d'une exploitation qui mesure la part du produit qui reste à disposition de l'exploitation.

Prix du lait en Bourgogne Franche-Comté



1.2. Structure et fonctionnement des exploitations laitières

La densité et l'orientation des exploitations sont hétérogènes sur le territoire : la spécialisation dans la production de lait sur les plateaux et en montagne s'est accentuée au cours des cinq dernières années, et la polyculture-élevage est majoritaire en zone de plaine. En 2015, la zone AOP compte 2 800 exploitations laitières dans la partie franc-comtoise, dont près de 2 500 produisent du lait AOP. Ces chiffres sont en forte baisse depuis quinze ans (environ - 25 %), en lien avec la restructuration qui s'opère dans le secteur laitier, caractérisé par un agrandissement des exploitations, un recul des exploitations individuelles au profit des formes sociétaires, une hausse du nombre de vaches laitières (croissance de 5 % du cheptel total entre 2000 et 2010) et une baisse de la main-d'œuvre par exploitation (- 25 % en 10 ans).

Les exploitations produisant du lait AOP ont de meilleurs résultats économiques que les exploitations en lait standard⁴. Pour ces dernières, le produit des céréales ne compense pas l'écart de produit brut entre lait standard et AOP par vache, et dont les charges sont supérieures (alimentation, intrants, etc.). De plus, les systèmes standard sont davantage soumis à la volatilité des prix des engrais et des cours des céréales et protéagineux. La rentabilité mesurée par le ratio EBE/production⁵ est de 47 % pour les exploitations laitières standard et de 56 % pour celles sous AOP en Franche-Comté sur la période 2010- 2012. Les subventions (Droits à paiement unique, aide laitière) représentaient quasiment 100 % du revenu des exploitations laitières en 2000, et 82 % en 2010.

En élevage, les constructions et installations spécialisées constituent le premier poste d'investissement, du fait de la modernisation

et de la mise aux normes des bâtiments, et de l'augmentation des surfaces et des cheptels. La transmissibilité des exploitations a ainsi fortement diminué en 15 ans et le poids de l'endettement des exploitations laitières atteint 46 % en 2009, soit 15 points de plus qu'en 1999.

Ces évolutions structurelles ont fragilisé l'équilibre des systèmes d'exploitation. L'amélioration des équipements, du machinisme et de la génétique a permis une augmentation généralisée, et assez récente, de la productivité laitière par unité de main-d'œuvre et par hectare de surface fourragère (+ 300 litres en 15 ans). Ce phénomène fragilise l'autonomie fourragère des exploitations, avec parfois une dégradation de la productivité des prairies, lorsque la gestion de la fertilisation n'est pas en cohérence avec le potentiel pédoclimatique. Concernant le lait à Comté, le cahier des charges fixe une limite à la productivité laitière par hectare de chaque exploitation, qui ne peut en aucun cas dépasser une production de 4 600 l de lait/ha.

1.3. Les défis rencontrés par les filières

La bonne santé économique des filières AOP, avec des ventes en forte progression et des exploitations laitières obtenant de meilleurs résultats que les exploitations en lait standard, ne doit pas faire oublier certains défis auxquels la filière est confrontée.

Les prairies constituent la principale ressource fourragère de l'exploitation laitière AOP. Si les pratiques de fertilisation sont encadrées par le cahier des charges des AOP, la gestion des troupeaux et des pâturages interroge. Ainsi, l'agrandissement des exploitations peut amener des éleveurs à garder les troupeaux sur les prairies les plus proches de l'exploitation, ce qui intensifie le pâturage et affecte la biodiversité. La filière AOP est également confrontée au changement climatique, avec des périodes de sécheresse et de pluviosité importante plus fréquentes.

Ces dernières décennies, la réussite des filières était basée sur un collectif fort et des stratégies partagées. Dans un contexte d'individualisme grandissant, des questions se posent pour l'avenir, notamment pour la gestion de la filière Comté. La demande en Comté et en autres fromages AOP est certes grandissante, mais la production de lait est limitée : cahier des charges, limites physiques du territoire, etc. La croissance des volumes de fromages AOP rencontrera nécessairement des limites.

Dès lors, l'intensification des pratiques est-elle une voie à privilégier, si la qualité des eaux de la région est remise en cause, par les associations environnementalistes notamment ? Quels choix devront être faits par les acteurs des filières pour orienter et adapter leurs productions ? Quels sont les risques plausibles pour les savoir-faire hérités si l'organisation de la filière venait à évoluer ?

C'est pour répondre à ces questions que l'étude prospective a été engagée et que des scénarios ont été construits.

2. Les scénarios prospectifs

Les cinq scénarios construits par le groupe de travail sont présentés successivement, puis comparés à la lumière d'un certain nombre de variables quantitatives.

2.1 Scénario « Chacun pour soi »

Dans un contexte de forte valorisation des fromages et du lait AOP, les acteurs des filières AOP de Franche-Comté ont de plus en plus tendance à considérer comme acquis le succès de leur modèle, et un nombre croissant d'acteurs n'en acceptent plus les contraintes. Des stratégies individuelles ou des petits collectifs s'organisent, pour se diversifier, et progressivement un « mélange des genres » entre opérateurs se met en place. La compétition entre metteurs en marché, sur le prix des fromages, s'intensifie. Les indicateurs économiques interprofessionnels sont fragilisés. La marge dégagée par la filière est moins bien répartie entre les opérateurs. La grande distribution finit par dicter sa loi et négocie les prix à la baisse. Les producteurs s'investissent de moins en moins dans les coopératives. En 10 ans, le nombre d'ateliers diminue de moitié.

Le décloisonnement des rôles, la concentration du secteur de la transformation et le désengagement des producteurs de lait conduisent peu à peu à une perte du savoir-faire des opérateurs. Les produits AOP « s'industrialisent », avec une automatisation des processus et une perte des savoir-faire ancestraux. Dès 2020, des pressions pour un assouplissement des règles de production se font sentir et aboutissent, en 2023, à la suppression de la limite de productivité. La filière Comté abandonne les plans de régulation de l'offre en 2024, ce qui renforce la trajectoire amorcée : les volumes d'un Comté devenu banal augmentent de 4 % par an, dans les années qui suivent, au détriment de la qualité du fromage.

Les exploitations laitières en place s'agrandissent, espérant atténuer ainsi l'impact de la baisse des prix sur leurs résultats. L'agrandissement des exploitations et la recherche d'augmentation de la productivité laitière conduisent à une intensification des pratiques, désastreuse pour l'environnement. En 2030, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) menace de suspendre les AOP comtoises, jugeant la participation des acteurs de la filière trop faible et trop peu représentative, et constatant son échec à maintenir un lien fort au terroir et au territoire de Franche-Comté.

2.2. Scénario « La ruée vers l'or blanc »

Les filières AOP du massif jurassien décident de s'inscrire dans la voie de la qualité, des volumes réduits et du haut de gamme, plutôt que dans celle des volumes et des prix bas. Ce choix n'est pas facile à faire pour l'ensemble des

filières et des tensions apparaissent, mais le cap fixé est néanmoins maintenu.

Les acteurs s'attèlent à renforcer le cahier des charges, dans le but d'associer, au-delà d'une typicité de goût, une image idéale au produit : la prairie au cœur de fermes à dimension familiale, un fourrage de qualité, l'entretien du paysage, la biodiversité et le bilan carbone. On assiste, à partir de 2022, à une restructuration des exploitations dans leur territoire, qui remet en cohérence la gestion des troupeaux avec les potentialités pédoclimatiques, et rapproche les pâturages des bâtiments d'élevage. La prairie et le terroir sont au cœur du système de production.

En 2023, la mesure de limitation de la productivité par hectare est ajustée, pour atteindre un niveau d'autonomie alimentaire de 95 %, conduisant à des contractualisations entre producteurs de lait et céréaliers de la région. La taille des ateliers de transformation est limitée, avec l'encouragement à la création de nouveaux ateliers, pour favoriser la réduction du cercle de ramassage et également permettre l'installation de nouveaux producteurs dans des zones peu accessibles. Le Comté développe ainsi une forte typicité et son image de qualité dépasse les frontières, menant à un fort développement du marché international, asiatique notamment.

Ce Comté haut de gamme entraîne dans son sillage l'ensemble de l'économie de la région : tourisme rural florissant, effet structurant pour les autres filières agricoles, etc. Cependant, ce succès économique du Comté entraîne des tensions sur la répartition des volumes de lait avec les autres AOP, qui déclinent puis sont finalement abandonnées. Parallèlement, les prix du foncier flambent et la filière doit faire face aux appétits capitalistes d'investisseurs attirés par la réussite du modèle.

2.3. Scénario « Hygiénisation et déclin »

En février 2019, une crise sanitaire couplée à un scandale médiatique éclate. La consommation de produits à base de lait cru est en chute libre. En réaction, la filière instaure le « pass lait cru » (certification qui permet de qualifier les pratiques de production de lait cru) et communique sur les bienfaits du lait cru pour la santé. Il faut trois ans pour retrouver le niveau de consommation antérieur.

En 2023, une nouvelle crise survient et la législation française se durcit. Le coût des contrôles renforcés et la moindre valorisation des produits entraînent une baisse de la valeur ajoutée pour la filière, repercutée sur le prix du lait. La situation est économiquement compliquée pour les transformateurs comme les producteurs.

Après plusieurs mois de discussion, des coopératives décident de jeter l'éponge et abandonnent la transformation du lait cru et des fromages AOP. Elles lancent la production de fromages à base de lait pasteurisé sous la marque « Fromages du Jura ». Les transformateurs valorisent une marque attachée

à une image de lait de montagne, malgré la perte de la typicité du produit. Ce fromage est un succès commercial et les producteurs de lait AOP, séduits, se convertissent les uns après les autres au lait standard. En l'absence de limitation de la productivité, les modes de production s'intensifient et impactent peu à peu l'environnement. En marge de cette dynamique, des irréductibles continuent à produire un Comté de même qualité qu'auparavant. La zone voit ainsi se développer une agriculture à deux vitesses : une agriculture qui s'intensifie, visant à produire du lait pasteurisé, et une production de lait AOP extensive ayant un cahier des charges contraignant, restreinte aux hauts plateaux et à la montagne du Jura.

Après une phase initiale couronnée de succès, les filières pasteurisées locales « Fromages du Jura » peuvent de moins en moins s'abriter derrière la notoriété des produits AOP. Avec la disparition des contraintes de distance entre le lieu de production et le lieu de transformation, et après la recherche de rentabilité d'une filière qui dégage moins de valeur ajoutée, une restructuration massive s'opère autour d'une poignée d'industriels. Cela ne fait que tirer un peu plus les prix du lait vers le bas. De plus en plus d'éleveurs laitiers se retrouvent en difficulté, en raison de ces prix bas et de leurs niveaux d'endettement élevés.

En 2029, une nouvelle crise sanitaire éclate. Le lait cru est dans le collimateur sans que l'on sache vraiment s'il est en cause. En 2030, l'agence nationale de la santé décide d'interdire la transformation du lait cru, sur la base du principe de précaution. C'est la fin des AOP du massif jurassien. Les agriculteurs quittent le métier entraînant un déclin économique du territoire, et la forêt gagne tous les espaces.

2.4. Scénario « Monopole »

Dans les années 2019 à 2021, le contexte économique est difficile et le pouvoir d'achat des Français est en baisse. Afin de maintenir le niveau des ventes, le prix des fromages AOP de Franche-Comté est revu à la baisse. Cette situation fait naître des tensions entre les différents acteurs de la filière Comté : les opérateurs peinent à s'entendre sur une répartition de la marge permettant de « faire tenir » tout le monde. Un certain nombre d'opérateurs se retrouvent très vite en difficulté financière. Le terrain est propice au rachat de petites structures par des acteurs de plus grande envergure financière. En quelques années, le nombre de maisons d'affinage diminue de moitié et celui de fruitières du tiers. Une entreprise agroalimentaire financiarisée crée une filiale, Lacomté SA, qui rachète en deux ans (2022-2023) l'essentiel des maisons d'affinage et intègre la transformation fromagère à son activité. Les trois plus grosses coopératives fusionnent puis sont rachetées par cette filiale en 2027. Lacomté SA a alors une position dominante intégrant une partie de la

production laitière. Cette concentration de la filière s'accompagne du désengagement des acteurs qui la composent.

Dans ce contexte, Lacomté SA obtient l'assouplissement du cahier des charges (lait thermisé autorisé, élargissement des cercles de collecte, assouplissement du plafond de productivité, affouragement en vert autorisé, etc), même si elle continue de miser sur l'image positive et rémunératrice de « fromage de montagne ». L'allègement du cahier des charges autorise une intensification des modes de production. Les agriculteurs investissent pour pallier la baisse du prix du lait. Au cours du temps, l'attractivité du métier d'éleveur laitier s'amenuise. Bien que tous ne soient pas salariés ou fournisseurs de Lacomté SA, on ne parle plus de « producteurs de Comté » mais bien de « producteurs de lait ». Les coûts de production et le travail deviennent difficiles à supporter. Les exploitations investissent pour automatiser les tâches et s'endettent dangereusement. La structure des fermes se rapproche de plus en plus de celle des producteurs de lait standard.

En 2030, des capitaux extérieurs commencent à s'immiscer dans le capital des exploitations sociétaires ou à acquérir de grands domaines agricoles AOP, exploités par des salariés. Simultanément, certaines fermes ne trouvent pas de repreneurs, laissant des milliers d'hectares à l'abandon. Dans ce contexte de forte restructuration, le nombre d'exploitations agricoles continue de chuter. En 2030, la baisse du coût du foncier, liée à la déprise dans certaines zones, permet d'espérer un rebond de l'installation sur de nouvelles productions.

2.5. Scénario « Excellence environnementale »

Les consommateurs demandent de plus en plus des produits bons pour la nature et pour leur santé. À la fin des années 2020, la situation des rivières karstiques du massif jurassien continue de s'aggraver, malgré l'activité des lanceurs d'alerte depuis 2020. Les grands médias s'emparent du sujet. Les consommateurs, de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux, prennent position en faveur des associations les plus actives. La filière décide de réagir et se fixe un objectif d'excellence, environnementale notamment, malgré les réticences des agriculteurs.

Le Comté est rejoint, dans sa démarche, par les trois autres AOP et un nouveau cahier des charges est établi en 2023, comprenant un tronc commun unique pour toutes les AOP sur la gestion des prairies. Ce nouveau cahier des charges comporte plusieurs évolutions phares, comme le zonage à la parcelle des potentialités agronomiques servant de référence à la

production laitière, le plafonnement de la taille des troupeaux, la gestion de fertilisation de haute précision, etc. L'autonomie des fermes, à l'échelle régionale, est atteinte grâce à l'effort de tous. Des filières courtes d'alimentation animale sont mises en place, notamment pour les protéines végétales.

Une communication forte est entreprise, mettant l'accent sur les efforts consentis et les consommateurs retrouvent de l'attrait pour les fromages AOP de Franche-Comté. Les ventes augmentent et les prix sont ajustés, en lien avec les modes de production. Le prix du lait devient tellement attractif que peu à peu, toutes les exploitations laitières standard se convertissent à la production de lait AOP, moyennant des adaptations des modes de production. Des tensions sur la répartition du lait apparaissent entre les AOP. Les quatre filières décident d'instaurer des règles de répartition de lait entre les fromages, permettant une gestion plus sereine et mieux équilibrée.

En 2030, quasiment toutes les exploitations sont passées à l'agriculture biologique. De fait, l'impact de la production sur le milieu se réduit et l'état des cours d'eau s'améliore. Le territoire est dynamique et le tissu économique rural vivant. Le tourisme vert se développe. L'activité économique liée à l'haliéutisme redémarre et des campagnes communes de communication se développent. Les paysages remarquables de la région et les modes de production sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2030 .

*

Cette étude prospective a d'abord permis de repérer les principales tendances à l'œuvre ces dernières années et de réaliser un diagnostic précis des filières AOP franc-comtoises. Elle a ensuite débouché sur la construction de scénarios diversifiés, brossant un large tableau des dynamiques et potentialités d'ici 2030. Il va de soi que ces scénarios ne sont pas des « pronostics », des « prévisions » ou des « prédictions ». De plus, faire des scénarios n'est pas un objectif en soi ; ce n'est qu'un moyen pratique pour ordonner les idées. Il est peu probable que les évolutions futures de la production de lait AOP franc-comtoise coïncideront exactement avec l'une seulement des trajectoires explorées. Ces conjectures visent seulement à éclairer la diversité des futurs possibles. Elles permettent d'imaginer à quel point et jusqu'où le devenir des filières sera soumis aux tendances et ouvert aux bifurcations.

La prospective est une anticipation au service de l'action, une réflexion collective visant à sensibiliser les acteurs et à alerter les décideurs. Au travers de ses scénarios, le groupe prospectif souhaitait donc aussi passer des messages à

l'ensemble des parties prenantes de la filière, pour les aider à répondre aux défis qu'elles rencontrent.

Suite aux différentes discussions internes au groupe prospectif, il ressort que le collectif et la solidarité sont des conditions indispensables de la réussite. Ces éléments ont fait, dans le passé, le succès de la filière laitière AOP franc-comtoise. La diversité des acteurs est un gage de stabilité du modèle coopératif actuel, mais également d'adaptation aux transformations environnantes. Toutefois, dans un contexte où l'individualisme est de plus en plus fort, l'anticipation prospective montre que les risques de fragmentation du collectif et de financiarisation de la filière sont réels.

La qualité des fromages produits découle du savoir-faire des producteurs de lait, des transformateurs et des affineurs, mais elle pourrait disparaître à l'occasion d'une forte concentration des filières. Malgré tous les efforts réalisés, ces dernières restent vulnérables aux aléas extérieurs. Elles ne sont pas à l'abri d'une crise économique ou sanitaire, qui remettrait en question leur existence, à l'instar du troisième scénario.

Les défis environnementaux sont réels, de plus en plus pressants, en même temps qu'un levier de changement. La réappropriation des enjeux environnementaux par les acteurs constitue un facteur clé de modernisation et d'innovation. En revanche, elle nécessitera un accompagnement technique, scientifique et réglementaire des exploitations. La maîtrise de l'évolution des systèmes de production réclame du temps, et des connaissances sur l'impact des changements de pratiques agricoles sur le milieu (rivières notamment) et la vie des sols.

Les discussions du groupe prospectif ont montré que les AOP jouent un rôle majeur dans l'aménagement du territoire. Elles contribuent à faire vivre les zones rurales et participent à l'économie régionale. La bonne santé des AOP crée de l'emploi, soit directement dans les filières, soit dans le tourisme.

Enfin, si la prospective ne permet pas d'éviter les crises, elle peut en faciliter la détection et en atténuer les effets. Face aux imprévus que ne manqueront pas de rencontrer les AOP de Franche-Comté, dans les prochaines années, les scénarios envisagés par le groupe prospectif seront autant de repères et de boussoles guidant leurs stratégies et leurs actions.

Florent Maire

Lionel Malègue

Florent Viprey

DRAAF Bourgogne - Franche-Comté

Alexandra Rossi

ACTeon environnement